



Association Française des
Lycées d'Hôtellerie
et de Tourisme

Lycée Hôtelier de la Rochelle
Avenue des Minimes
BP 3020
17030 LA ROCHELLE CEDEX 1

Cyrille JEANNES
Proviseur Lycée Hôtelier du Parc de la
Francophonie La Rochelle
Président de l'AFLYHT, Association
Française des Lycées de l'Hôtellerie et de
Tourisme

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse et des Sports.

Le 16 novembre 2020

Monsieur le Ministre,

Le secteur de l'hôtellerie / restauration est un des secteurs les plus, voir le plus, touchés par la crise sanitaire actuelle. En tant que personnels de direction de lycée hôtelier, nous sommes très impactés par cette situation, en effet, proche des professionnels nous ne pouvons que compatir à leur situation et essayer de les aider en fonction de nos moyens. Cette crise nous impacte aussi directement surtout sur ce dernier confinement :

- Les établissements professionnels sont totalement fermés nous privant ainsi de tous nos lieux de stages. Nous sommes donc pratiquement le seul secteur de l'Éducation Nationale à ne pouvoir mettre d'élèves en stage. Il en est de même pour nos apprentis qui sont pratiquement tous au chômage partiel. Tout ceci entraîne un mal être chez nos élèves, étudiants et apprentis pouvant aller jusqu'au décrochage scolaire.
- Nos établissements sont ouverts pour nos élèves nous obligeant et c'est bien normal à assurer les Travaux Pratiques. Malheureusement nos restaurants d'applications sont fermés à la clientèle extérieur nous privant d'une source indéniable de revenus. Ainsi nos dépenses sont, elles, maintenues et nos recettes au plus bas, ce qui nous met dans une situation financière délicate. Là encore, nous sommes le seul secteur de l'Education Nationale à être touché à ce point. Non content de toutes ces informations, nous avons découverts dans un des derniers Bulletin Officiel de l'Education Nationale le nouveau classement des établissements 2021-2024.

A l'heure où votre priorité est l'enseignement Technologique et Professionnel, il ne semble pas, pour bon nombre de services rectoraux, que cette priorité s'applique aux lycées hôteliers.

Je ne prendrai que l'exemple des lycées uniquement hôtelier pour ma démonstration :

- Le seul lycée hôtelier en 4ème catégorie exceptionnelle, le lycée François Rabelais (Dardilly-69) a été rétrogradé en 4ème catégorie alors qu'en plus de ses 750 élèves, il accueille pratiquement 1000 apprentis or les services rectoraux ne prennent pas en compte le nombre d'apprentis. C'est cependant pour ces établissements, un lourd travail supplémentaire.
- Sur les 12 lycées hôteliers en 4ème catégorie, 4 ont été dégradés en 3ème catégorie soit 1/3 des établissements : ce sont les lycées hôteliers de Biarritz, Toulouse, Marseille et La Rochelle. Ceci est grave pour l'avenir de l'enseignement hôtelier en France c'est pourquoi nous tirons la sonnette d'alarme. Ces établissements ayant en moyenne 700 élèves possèdent tous (y compris Dardilly) au moins 4 des 7 critères de sur-classement :
- Ce sont tous des lycées qui ont de l'enseignement professionnel et technologique hôtelier ;
- Ce sont tous des établissements qui ont des formations post-bac (STS) ;
- Ce sont tous des établissements qui ont de l'apprentissage public ;
- Ce sont tous des établissements qui ont de gros internats.

Nous ne comprenons pas pourquoi ces critères n'ont pas été pris en compte pour le maintien du classement de ces 5 établissements.

Les lycées hôteliers ne sont pas de tout repos. Ils ont tous un hôtel ouvert du lundi soir au jeudi soir et des restaurants d'applications ouverts tous les midis et tous les soirs du lundi au vendredi ainsi, nous sommes les seuls établissements de France ouverts sans discontinuité du dimanche soir (entrée des internes) au vendredi soir 23h (départ des derniers clients des restaurants d'applications).

Les personnels de direction de ces établissements sont donc sur le pont 24h/24h 6 jours durant par semaine.

Nous avons nettement l'impression d'être des variables d'ajustement des Rectorats vis-à-vis des lycées d'enseignements généraux certes peut être plus prestigieux.

Diriger un établissement hôtelier fait appel à de très nombreuses compétences afin de superviser non seulement un établissement à caractère pédagogique mais également une entreprise qui ne doit pas perdre d'argent.

Le déclassement de ces établissements les rendant moins attractifs fait qu'invariablement, ce seront des collègues moins expérimentés qui seront nommés et là encore nous craignons pour l'enseignement hôtelier Français qui porte haut dans le monde entier les couleurs et les valeurs de la France.

Je voudrais également souligner qu'un très grand nombre de campus des métiers et qualifications sont des campus à dominante hôtelière, là encore nous nous distinguons par notre volontarisme.

Nos établissements se distinguent également par une responsabilité accrue qui pèse sur ses dirigeants à cause du très grand nombre d'activités extérieures (y compris le week-end) auxquelles participe les élèves de ces établissements. Nous devons avoir également une grande vigilance et avons donc une responsabilité accrue au niveau sanitaire manipulant sans cesse de la matière d'œuvre périssable. Je reviendrai également sur notre responsabilité financière qui, au-delà de la crise, nous fait circuler à l'intérieur de nos établissements une masse d'argent liquide dans nos restaurants et boutiques non négligeable.

En conclusion, Ils nous semblent injuste ce déclassement d'autant de lycées hôteliers et nous demandons à ce que cette situation soit réétudiée. Fort de nos relations permanentes et de notre collaboration exigeante avec nos partenaires professionnels et/ou institutionnels nous souhaitons vivement que notre spécificité soit pleinement reconnue.

Espérant Monsieur le Ministre que ce long courrier, peut-être un peu fastidieux, ai retenu toute votre attention, recevez de notre part toute l'expression de notre profond dévouement au service de l'enseignement hôtelier Français au sein de l'Education Nationale.


Cyrille JEANNES
Le Président

AFLYHT
Association Française des Lycées
d'Hôtellerie et de Tourisme